



PROTCOLE SANITAIRE ACCUEIL DE LOISIRS DE GUICHEN



INTRODUCTION

Depuis le 26 Avril 2021, la réouverture des accueils collectifs de mineurs est possible et intervient de manière progressive. Le CLAD Ufcv et la mairie de Guichen ont fait le choix de prioriser l'accueil des enfants scolarisés sur la commune de Guichen Pont Réan jusqu'au 18 juin 2021. Par la suite, les inscriptions des enfants scolarisés « hors commune » sont prises en compte en fonction des places disponibles. En effet, les conditions imposées par le protocole sanitaire nous oblige à adapter la capacité d'accueil des enfants.

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à modifier nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu'ils vivent pleinement ces moments grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L'organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d'âge et avec un encadrement identique tout au long de la journée,
- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,
- Assurer le respect des gestes barrières,
- Une adéquation avec le protocole de l'Education Nationale du 18 Juin 2021
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune
- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles
- Proposer à votre ou vos enfant(s) un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.
- Proposer des activités complémentaires (séjours courts) en adéquation avec le protocole sanitaire de l'Education National du 07 juin 2021.

PUBLICS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs « Île Ô Mômes » est ouvert à tous les enfants. Nous accueillons les enfants de la petite section de maternelle au CM2. Les enfants sont répartis par groupes d'âges puisque les enfants ne sont plus à l'école. **Les enfants scolarisés au collège ne peuvent pas être accueillis à l'« Île Ô Mômes ».**

ATTENTION : Le dispositif « Passerelle » ne peut pas être maintenue durant cette période. Les enfants scolarisés en CM2 sont accueillis uniquement à l'Île Ô Mômes.

INSCRIPTIONS

Afin de pouvoir accueillir vos enfants dans des conditions sanitaires et d'encadrement optimales, nous vous demandons de bien vouloir les inscrire par ce formulaire en suivant ce lien (un enfant par formulaire). Le formulaire et les modalités d'inscription sont accessible sur le portail animation du CLAD.

Lien internet :

<https://portail-animation.ufcv.fr/clad-guichen/>

La direction de l'accueil de loisirs reviendra vers vous pour confirmer cette inscription par mail.

IMPORTANT : Les inscriptions sont prises en compte **jusqu'à 3 jours ouvrés** avant la journée demandée. En exemple pour les mercredis les modifications ou l'inscription sont possibles jusqu'au jeudi 18h précédant. Au-delà de cette date, vos enfants ne seront pas accueillis à l'Île Ô Mômes.

ACCUEIL MATIN / MIDI / SOIR

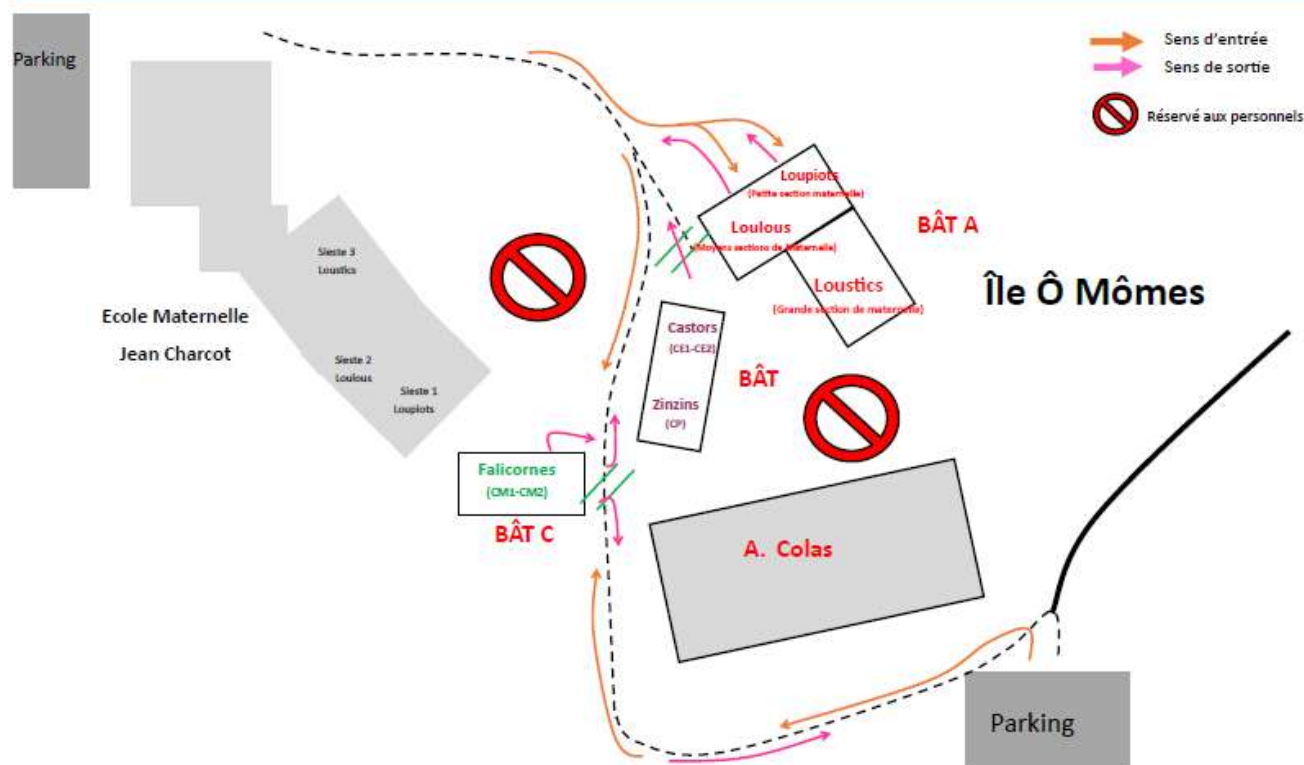
Les horaires de l'accueil de loisirs sont les suivants:

- * 7h10-9h30: accueil du matin
- * 9h30-12h: activités éducatives
- * **11h45-12h: Retour des familles hors repas**
- * **13h00-14h: accueil de l'après-midi**
- * 14h-16h30: activités éducatives
- * 16h30-19h: accueil du soir

Afin de maintenir le principe de non-brassage, les enfants sont répartis par groupe d'âge. Une salle d'activité est prévue pour chaque groupe.

Un plan de circulation est affiché et il est envoyé par mail aux familles ayant inscrits leurs enfants à l'accueil de loisirs.

Plan de Circulation des familles



CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES

Les activités, y compris les activités physiques et sportives, seront organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit. Les activités seront organisées par petits groupes dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret N°2020-1310 du 29/10/2020.

Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Les activités prévues permettront de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Dans l'idéal, les familles fournissent un sac à dos avec les vêtements et affaires de l'enfant (change pour les maternelles, draps, bouteille d'eau individuelle...). Les temps de sieste sont de nouveau possibles. Chaque groupe a un espace dédié pour la sieste pour les maternelles. Ces espaces se trouvent dans l'école maternelle Jean Charcot à proximité de l'accueil de loisirs.

L'accès aux structures de jeux extérieurs et espaces collectifs extérieurs est interdit puisque qu'un nettoyage quotidien ne peut être assuré. Le matériel pédagogique commun est manipulé uniquement par les animateurs. Le matériel est désinfecté avant et après utilisation ou l'objet sera isolé à minima 24h avant réutilisation. Les activités en extérieur sont organisées en un planning de sortie échelonné qui garantit le respect des distanciations physiques et évite le brassage des enfants de groupe différent.

Des activités adaptées à tous et respectant les gestes barrières et la distanciation physique sont proposées :

- Activités d'expression : théâtre, création d'histoire, jeux de mimes, expression corporelle, chants...
- Activités scientifiques : électricité statique, l'encre invisible, le sel...
- Activités manuelles, artistiques et culturelles : origami, pixel art, graff, paper art, fresque...
- Activités physiques : jeux de plein air, orientation, balade, jeux d'adresse...
- Activités de logique : jeux de stratégie, enquête policière, jeux de société, casse-tête, pulzze, escape game individuel...

LIEUX D'ACTIVITES

| Groupes d'enfants | Batiments | Salles | Espaces extérieurs |
|--------------------------|-----------|------------|---------------------------|
| Loupiots (PS) | Bat A | Loupiots | Cour IOM |
| Loulous (MS) | Bat A | Loulous | Cour IOM |
| Loustics (GS) | Bat A | Loustics | Cour ÎÔM |
| Zinzins (CP) | Bat B | Zinzins | Cour ÎÔM/ Cour maternelle |
| Castors (CE1-CE2) | Bat B | Castors | Cour ÎÔM/ Cour maternelle |
| Falicornes | Bat C | Fali1 et 2 | Cour école maternelle |

LA RESTAURATION

Le repas est fourni par le restaurant scolaire sur réservation auprès des services de mairie. Il se déroulera dans le restaurant scolaire. Le déplacement vers le lieu de repas se fait avec des départs échelonnés afin de limiter le brassage des enfants. Une distanciation d'au moins un mètre entre chaque groupe scolaire est mise en place dans les salles de restauration.

| Groupes | Horaire d'arrivée | Lieu de restauration |
|------------|-------------------|----------------------|
| Loupiots | 11h50 | Salle maternelle |
| Loulous | 11h55 | Salle maternelle |
| Zinzins | 12h03 | Salle élémentaire |
| Castors | 12h05 | Salle élémentaire |
| Loustics | 12h00 | Salle maternelle |
| Falicornes | 12h00 | Salle élémentaire |

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs. Un protocole d'hygiène est mis en place de garantir la sécurité du service.

LA PRISE DE TEMPERATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre (vos) enfant(s), il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes (maux de ventre, maux de tête, mal de gorges ou encore toux) ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les enfants ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'accueil de loisirs. Ils en informent le directeur de l'Île Ô Mômes.

« MESURES PROTECTRICES » : INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION

LE PORT DU MASQUE :

Le port du masque grand public filtration supérieur à 90% est obligatoire à toute personne de plus de 6 ans prenant part à l'accueil de loisirs dans les espace clos. L'équipe d'animation veille à ce que les enfants changent leurs masques au moins toutes les quatre heures.

Il appartient aux parents de fournir assez de masque pour la durée de l'accueil, tenant compte du fait que le port du masque n'est obligatoire que pour les seules activités en espaces clos (à minima 4 par jour).

Le lavage des mains est régulier et effectuée dès l'entrée dans les bâtiments et à chaque changement de lieu et/ou d'activité. Du gel hydroalcoolique est à disposition dans chaque salle. Un évier, du savon et de l'essuie mains jetable sont présents dans chacune des pièces de l'Île Ô Mômes.

Le matériel pédagogique commun sera manipulé que par un adulte. Une désinfection des supports contacts est faite avant et après chaque utilisation. Les zones contacts sont désinfectées toutes les deux heures (interrupteur, tables, poignet de portes ...)

Avant l'ouverture de l'accueil à 7h10, les lieux de vie auront été aérés pendant au moins 15 minutes. Cette aération est répété toutes les deux heures dans chaque salle.

Le matin, l'équipe d'animation indique sa température sur le registre prévu à cet effet. De plus, un registre sanitaire est tenue toute la journée et répertorie les périodes d'action sanitaire.

EN CAS DE SUSPICION OU DE CAS AVERE DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque pédiatrique. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile

CONTACTS ET INFORMATIONS

CLAD UFCV Guichen :
02-99-57-06-43

VERDIER Rémi, directeur accueil de loisirs juillet 2021 :
07-78-97-05-58
remi.verdier@ufcv.fr

HYRON Myriam, directrice accueil de loisirs aout 2021 :
07-78-97-05-58
myriam.hyron@ufcv.fr